



---

# COMITÉ SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

---

30 septembre 2025

# **SOMMAIRE**

**DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT  
À L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ SYNDICAL :  
PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION D'UN  
POSTE DE CHARGÉ DE MISSION « DÉMARCHE TERRITORIALE  
DE RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES »  
EN CONTRAT DE PROJET**

# COMMAIRE

- 01 PROJETS CONTINUITÉ DOUBS FRANCO-SUISSE**
- 02 TRAVAUX EN TOURBIÈRE DE LA CHENALOTTE**
- 03 ÉTUDE MILIEUX HUMIDES PIERREFONTAINE/LAVIRON**
- 04 ÉTUDE RESSOURCES STRATÉGIQUES & INVESTIGATIONS**
- 05 PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**
- 06 ESPÈCES FORESTIÈRES ALLOCHTONES**
- 07 PARTICIPATION RGMA – EPTB SAÔNE & DOUBS**
- 08 CRÉATION POSTE DE CHARGÉ DE MISSION « DÉMARCHE TERRITORIALE  
DE RÉDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES »**
- 09 RÈGLEMENT DE FORMATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
- 10 POINT RESSOURCES HUMAINES**
- 11 PROTECTION SOCIALE**
- 12 INFORMATIONS DIVERSES**

## Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès verbal  
de la séance du 03 juin 2025

## Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance

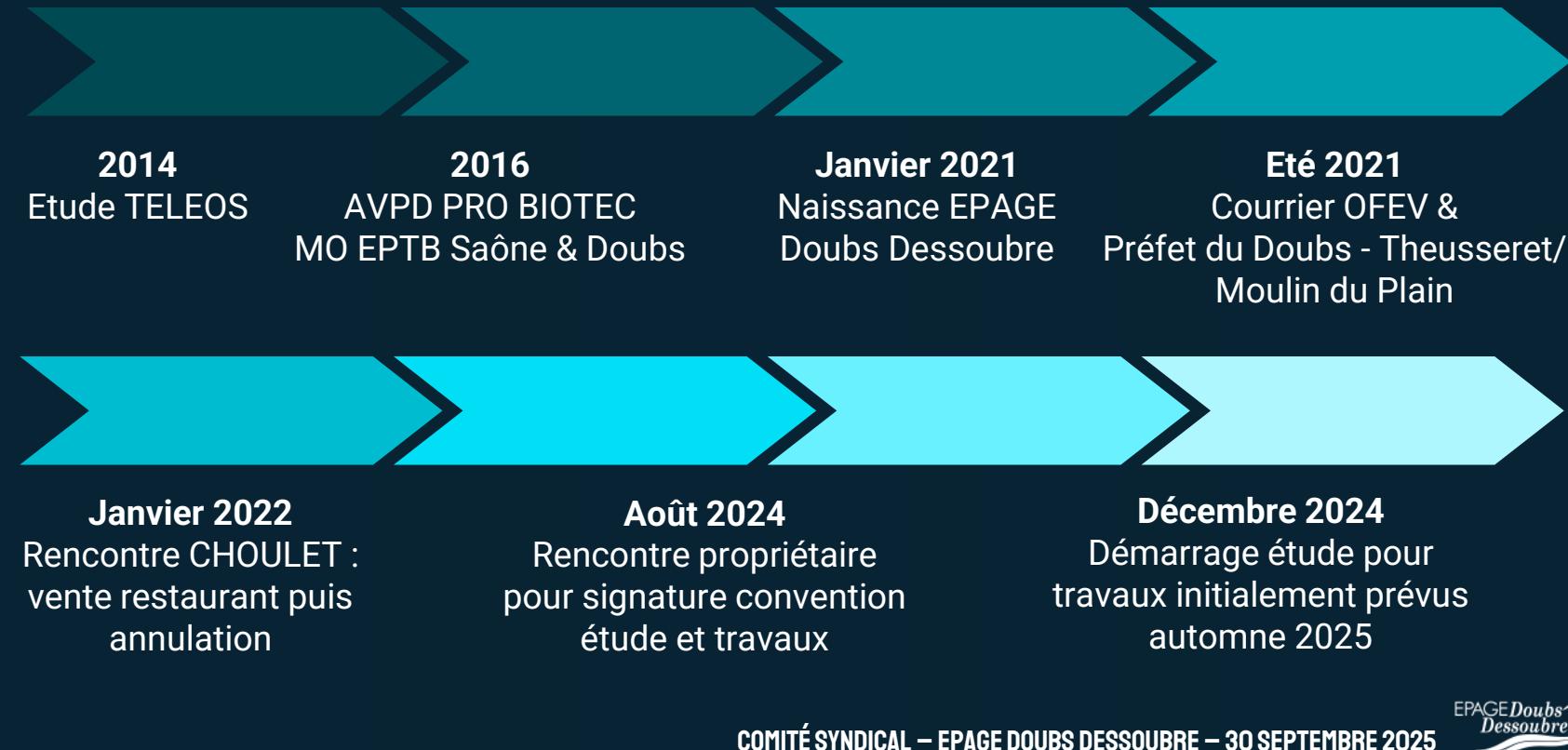
# OI

## PROJETS CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU DOUBS FRANCO-SUISSE



## Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

### Moulin du Plain : historique du projet





## Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

### Moulin du Plain : Démarrage et avancées de l'étude

- **Démarrage** de l'étude en **décembre 2024**
- **Copil 2 et Cotech 1 en avril 2025** → conclusions :
  - Comblement du canal et création d'une marre ;
  - Effacement du seuil correspondant à la largeur du Doubs amont & aval avec maintien d'une petite partie du barrage rive gauche ;
  - Resserrement en rive gauche en enrochements et plantation de saules.





# Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

## Moulin du Plain : Démarrage et avancées de l'étude

- **Cotech 2 en mai 2025** → Etude de l'érosion régressive :
  - Analyse du profil en long



- Analyse diachronique : Zone à risque d'érosion régressive → augmentation de la pente donc augmente la capacité de charriage donc érosion régressive partielle (processus naturel !)
- Etude complémentaire sur la mouille amont : Alluvions déjà mobilisés par le passé et ne restent plus que alluvions non mobilisables (roche mère) → comblement de la mouille ni réaliste ni bénéfique pour le fonctionnement du cours d'eau

FDP25 : opposition à abaissement de la ligne d'eau et craintes par rapport à l'incision du lit



## Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

### Moulin du Plain : Démarrage et avancées de l'étude

- **Réunion dans les locaux du Département du Doubs en juin 2025**

Eléments de la feuille de route à intégrer dans la phase PRO par Simbio :

- Connectivité aux berges et à la nappe d'accompagnement en limitant l'abaissement de la ligne d'eau ;
- Bloquage ou limitation de l'érosion régressive ;
- Restauration morphologique du Doubs.

**Echange avec élus, 2 septembre 2025 : Projet trop coûteux (1 436 500 € HT / 1 723 800 € TT et propositions techniques insuffisantes quant à la restauration des fonctionnalités du cours d'eau, notamment au niveau de la continuité écologique pour toutes les espèces et l'habitabilité du tronçon.**

- **Copil du 5 septembre** : solutions techniques de cette phase PRO unanimement rejetées

***En conclusion de cette réunion, il a été communiqué que l'E PAGE, après échanges avec ses élus, définirait un cadre financier et technique en préalable à toute évolution à venir du PROjet.***



## Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

### Moulin du Plain : Démarrage et avancées de l'étude

#### ➤ Réunion du 30 septembre 2025

Validation d'une version 1bis du projet

- Comblement du canal et création d'une marre ;
- Effacement du seuil à la cote d'équilibre du cours d'eau (environ 40 cm au-dessus de la cote d'effacement complet) ;
- Distribution des blocs du seuil en aval ;
- Traitement balsamine de l'Himalaya et plantation de ripisylve ;
- Recharge sédimentaire + blocs en partie amont en vue de créer de la rugosité, retenir les alluvions et créer des habitats

**Montant estimatif provisoire : 543 600 € TTC**

*M. CHOULET a cependant dénoncé la convention signée avec l'E PAGE par un courrier reçu par le Préfet du Doubs, Mme la Présidente du Département et le Président de l'E PAGE en date du 29 septembre.*



## Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

### Barrage du Theusseret : historique du projet





## Projets continuité écologique du Doubs franco-suisse

### Barrage du Theusseret : Démarrage et avancées de l'étude

Novembre 2024 : Recrutement BE Artelia (FR) et CSD Environnement (CH)

Avril 2025 : COPIL démarrage étude

Avril 2025 : démarrage inventaire Faune/Flore

Septembre 2025 : Démarrage étude suivis pré-travaux (morphologie, macroinvertébrés, thermie, physico-chimie) + étude topographie du site

Avril 2025 : Déclenchement de la phase d'étude géotechnique (sondages géotechniques indispensables au bon calibrage des renforts de la parcelle du restaurant suite à l'arasement du barrage). Cependant, propriétaires de la parcelle du restaurant où plusieurs sondages prévus ont refusé signature convention d'études. **Le projet sera donc bloqué, car ces sondages sont obligatoires au bon déroulement de la suite de l'étude.**

Octobre 2025 : Un Cotech est prévu le 10 octobre 2025 afin de trouver une solution pour débloquer la situation

# 02

## TRAVAUX TOURBIÈRE CHENALOTTE AUTOMNE/HIVER 2025



# Travaux sur tourbière de la Chenalotte programmés automne/hiver 2025

## Le site de La Chenalotte

Site inscrit au programme LIFE  
Climat Tourbières du Jura

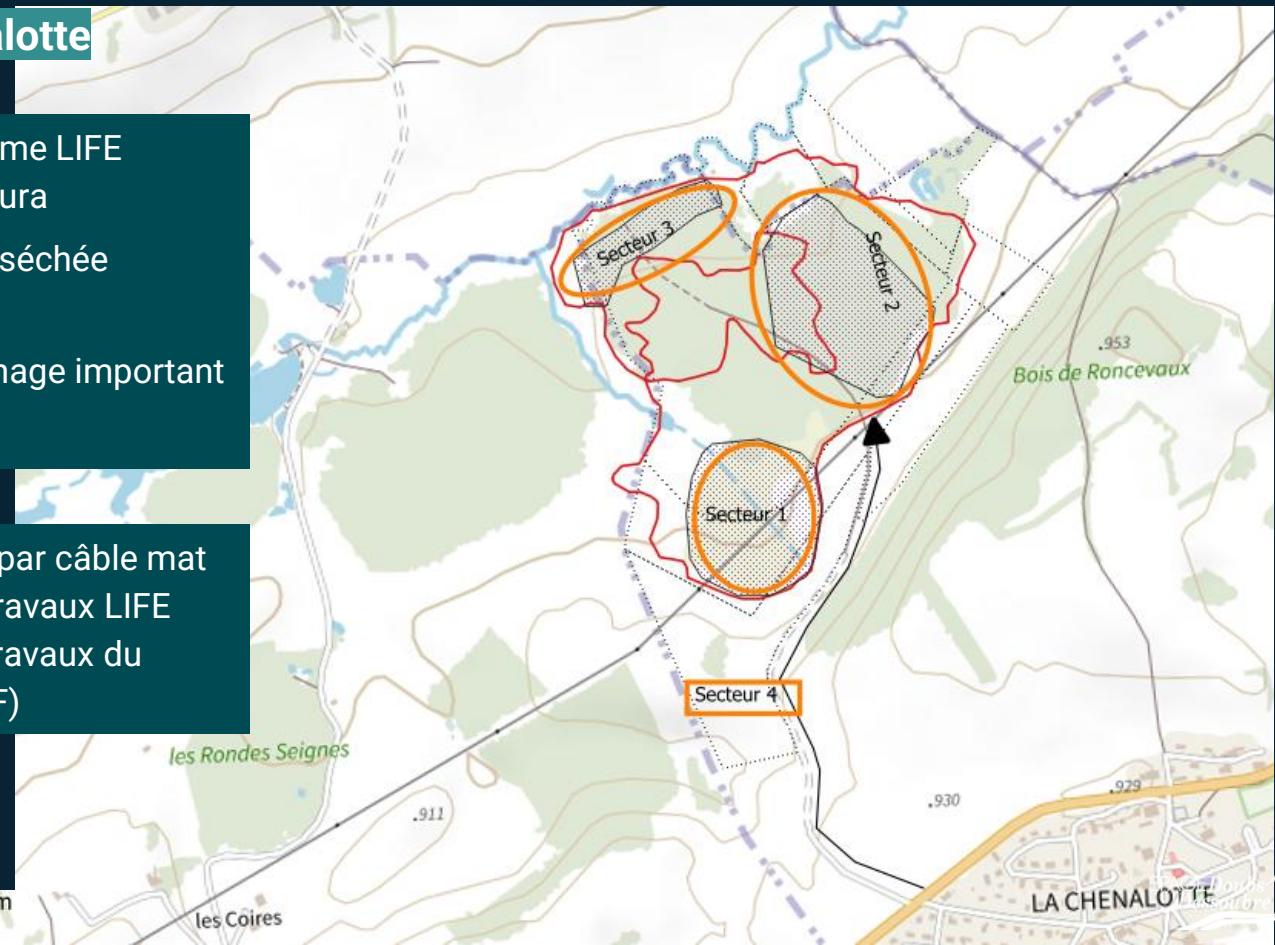
Tourbière forestière asséchée  
à partir du XX<sup>e</sup> siècle

Réseau fossés de drainage important

Parcelles communales

Exploitation forestière par câble mat  
cet été en amont des travaux LIFE  
(ouverture des accès travaux du  
secteur 2, chantier ONF)

0 250 500 m





# Travaux tourbière de la Chenalotte programmés automne/hiver 2025

## Objectifs des travaux

Comblement des drains impactant la tourbière :

- 48 points de blocage en panneaux bois
- 3 palissades en madriers
- 6 bouchons de marnes

### Volumes estimés :

**48 panneaux bois, de profondeur 0,8 à 2m  
3 palissades de 9, 18 et 23 m de largeur  
Remblais des fossés : 587 m<sup>3</sup>**



*Blocage en panneaux bois*



*Palissades en madriers*



## Travaux tourbière de la Chenalotte programmés automne/hiver 2025

### Calendrier

26 août : dépôt du dossier sur <https://www.e-marchespublics.com/>

26 septembre : clôture du marché

6 octobre : CAO

Pas de date de démarrage fixe, demande de **démarrage dès que possible** aux entreprises.

3 entreprises intéressés :

- JNS : Jura Natura Services
- FCE France Clôtures Environnement
- TP Chopard Lallier





## Travaux tourbière de la Chenalotte programmés automne/hiver 2025

### Visites de chantiers et communication prévue



**04/10** : Visite préalable au chantier pour les membres du Conseil municipal de La Chenalotte



**18/11** : Visite de chantier lors du COPIL du LIFE Climat Tourbières du Jura (sous réserve, selon avancement du chantier)



**Octobre/nov.** : Tournage d'images et interviews pour les besoins d'Arte TV. Mini-documentaire sur la thématique des tourbières



## Travaux tourbière de la Chenalotte programmés automne/hiver 2025

### Et après ... ?

**Adaptation bail rural commune et exploitant sur les parcelles voisines de la tourbière**

**Pâturage envisagé sur le site pour éviter la fermeture du milieu,** modalités non encore définies :

- Conventionnement EPAGE, agriculteur
- Elaboration d'un plan de gestion
- Autres solutions

Besoin de réfléchir au mode de pâturage à privilégier : chargement, fréquence; afin de préserver le site et d'assurer la pérennité des ouvrages

### Suivi visuel de la bonne tenue des ouvrages

Pas de suivi piézométrique ou faune/flore car absence d'état initial. Un suivi botanique peut toutefois être envisagé selon les modalités de pâturage choisies

# 03

## DÉMARRAGE ÉTUDE DES MILIEUX HUMIDES PIERREFONTAINE/LAVIRON



# Démarrage étude des milieux humides de Pierrefontaine/Laviron

## 3.1. Origine de l'étude

- BRCE entre le GAEC Combe Aimant et la commune, signé en mars 2024



- Perturbations hydrauliques (fossés, plans d'eau, voies d'eau) sur un complexe de zones humides
- Enjeux entomologiques (Mélibée)



- Zone en Natura 2000

Comprendre le fonctionnement hydraulique des zones humides

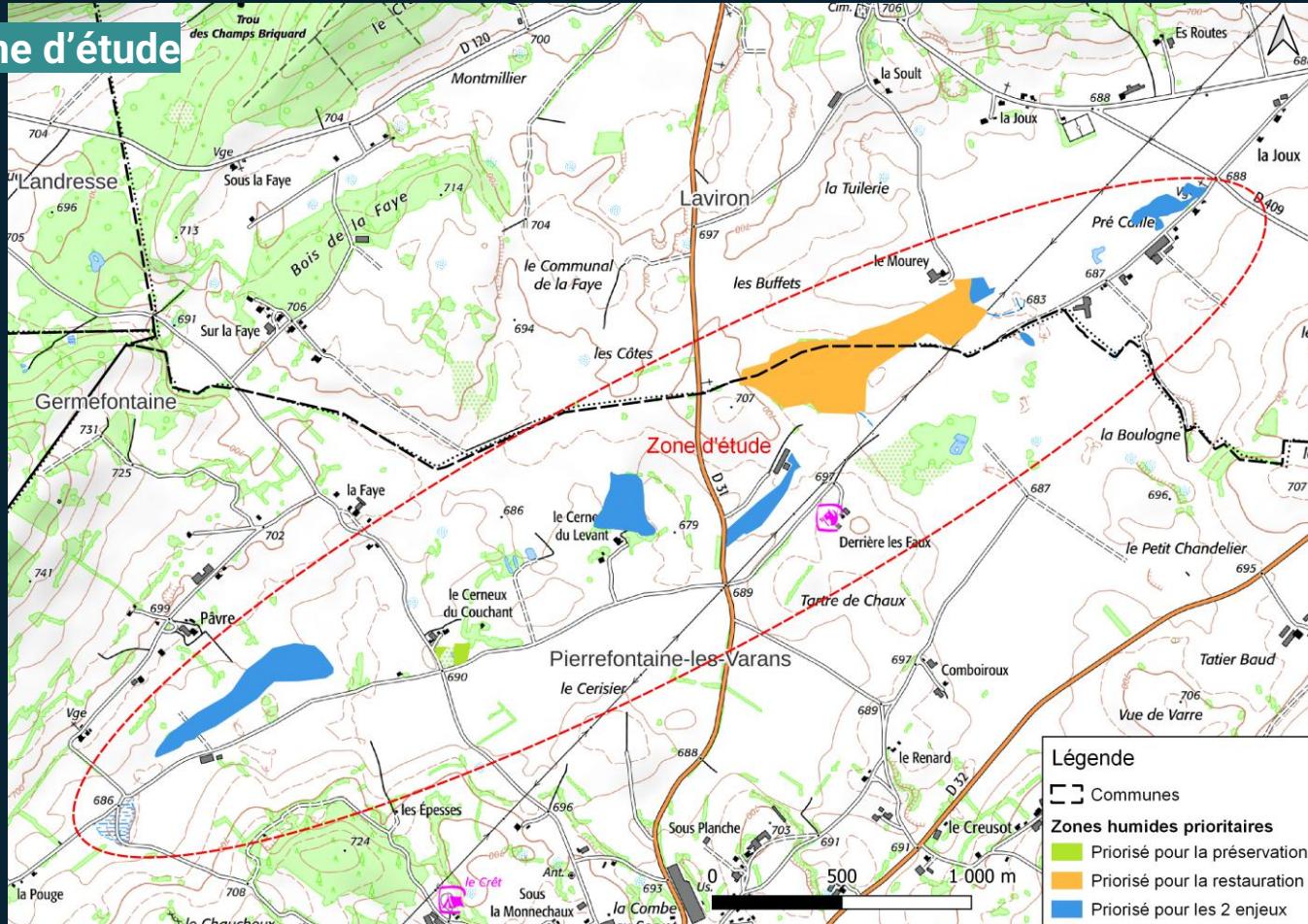
Relever les désordres

Proposer des axes d'amélioration



## Démarrage étude des milieux humides de Pierrefontaine/Laviron

### 3.2. Zone d'étude





## Démarrage étude des milieux humides de Pierrefontaine/Laviron

### 3.3. Définition de l'étude

#### Demande dans l'étude hydraulique :

- Identifier les exutoires
- Comprendre le fonctionnement hydrologique
- Recenser l'ensemble des perturbations hydrologiques
- Proposer des actions pour chacune des perturbations

**Offre lancée fin 2024 et analyse des offres début 2025**

#### Proposition d'étude par CD EAU :

- Etude bibliographique (topographie, photos aériennes historiques, ...)
- Visite de site
- Mise en place de mesures piézométriques
- Traçage sous-traité par RB Hydro Environnement
- Propositions d'actions

**Lancement de l'étude 7 juillet 2025**



**CD EAU**  
CONSEIL ET DIAGNOSTIC





## Démarrage étude des milieux humides de Pierrefontaine/Laviron

### 3.4. Déroulé de l'étude

#### Visite de site préliminaire :

- Faisabilité technique
- Positionnement précis du matériel

#### Visites de site ponctuelles (3 fois) :

- Mesures de débits
- Mesures physico-chimiques (températures, conductivité, pH)

**Traçage** : Connaître le transit des eaux souterraines

#### Mise en place de mesures en continu :

- Piézomètre (mesure de niveau de nappe et températures)
- Mesure sur le plan d'eau (niveau d'eau)

**Durée de l'étude** : 2 ans

Lancement prévu à partir d'octobre



Piézomètres



Sonde de niveau et température



## Démarrage étude des milieux humides de Pierrefontaine/Laviron

### 3.4. Déroulé de l'étude

#### Localisation des 15 mesures de niveau d'eau

- 10 piézomètres (PZ)
- 3 mesures en voies d'eau (ESU)
- 2 mesures en plan d'eau artificiel (PE)

➔ Résultats mis en parallèle pour connaître leur interaction



### 3.5. Conventions d'étude

#### 4 conventions à Laviron

- 3 signées le 03/09 à la mairie
- 1 non-signée, refus de rencontre  
→ Abandon des mesures ESU3 et PZ ZH3 → A déplacer

#### 4 conventions à Pierrefontaine-les-Varans

- 1 signée par l'association de pêche le 11/09 à la mairie
- 2 en cours de signatures avec les exploitants
- 1 non-signée : demande de modification mineure de la convention
- Absence du maire lors de la réunion dédiée le 11/09

# 04

## AVANCEMENT ÉTUDE RESSOURCES STRATÉGIQUES & INVESTIGATIONS



## Avancement étude des ressources stratégiques et compléments d'investigations

**Janvier 2024**

Démarrage étude

**Janvier 2025**

COPIL rendu étape 1 phase 1

**Avril 2025**

Programme études complémentaires

**Juin 2025**

Propositions forages

**Octobre 2025**

Choix lieux forages

### **Etape 1 de la phase 1 achevée**

Synthèse des connaissances et exploitation données : fonctionnement hydrogéologique et besoins AEP, proposition délimitation RKM existantes et nouvelles RKM, recensement besoins études complémentaires.

**Communication du rapport aux partenaires en septembre 2025 (nombreux retards du BE Reilé)**

### **Etape 2 de la phase 1 en cours**

Cette étape est liée aux résultats attendus des investigations complémentaires qui ont démarré cet été. En découleront : délimitation des bassins d'alimentation des RKM, occupation des sols et des pressions; évolution de la ressource ; hiérarchisation des ressources majeures.



# Avancement étude des ressources stratégiques et compléments d'investigations

## Investigations complémentaires retenues

- ✓ Reconnaissances de circulations souterraines par traçage, démarrage fin d'année 2025 (Œil de bœuf et Œuches, Château de la Roche, Douve de Bief (rejets EU : La Grange, Froidevaux, Courcelles ; Chaux) ;
- ✓ Suivi quantitatif débuté en mai avec pose de sondes sur 7 sources jusqu'à juillet 2026 (Château de la Roche, Œil de Bœuf, Douve de Feule, Oeuches, Source Bleue, Rondefontaine et Bief) ;
- ✓ Suivi qualitatif, analyses DCE (initialement prévu au marché) pas encore démarrées + recherche 900 molécules supplémentaires (non initialement prévue). Cette campagne aura lieu prochainement en hautes eaux au droit des 11 sources ciblées : Bief Ayroux, Tabourot, Sources Noire et Trois Pucelles, Source Noire, Bief de Bran, Rondefontaine, Source du Cesserans, Douve de Feule, Douve de Bief, Source Bleue ;
- ✓ Délimitation zone de sauvegarde KARSYS, ceci implique d'acquérir l'ensemble des données avant de pouvoir se positionner sur une délimitation ;
- ✓ Forages de connaissance, réalisés en 2026 sur 5 sites ciblés (localisation retenue, validation des propriétaires, délais d'instruction, étude d'incidence, période réalisation) > réunion technique arbitrage sur le choix des forages doit avoir lieu prochainement avec les partenaires (AERMC, DREAL BFC, CD25, DDT 25, l'ARS, PNR, pôle Karst EPTB et ASCOMADE).



## Avancement étude des ressources stratégiques et compléments d'investigations

### Investigations complémentaires retenues

Opération	Coût (€ TTC)	Période réalisation
Traçages*	38 448 €	Fin 2025
Suivi débits en continu*	25 920 €	Juillet 2025 à juillet 2026
Analyses DCE*	25 968 €	4 analyses entre 2025 et 2026
Recherche 900 molécules	24 690,60 €	Période de hautes eaux fin 2025
Forages	229 800 € (+ 27 000 € géophysique)	2026
Délimitation ZS Karsys*	5 448 €	2026

\* Inscrit au marché initial

# 05

## PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX EN AGRICULTURE

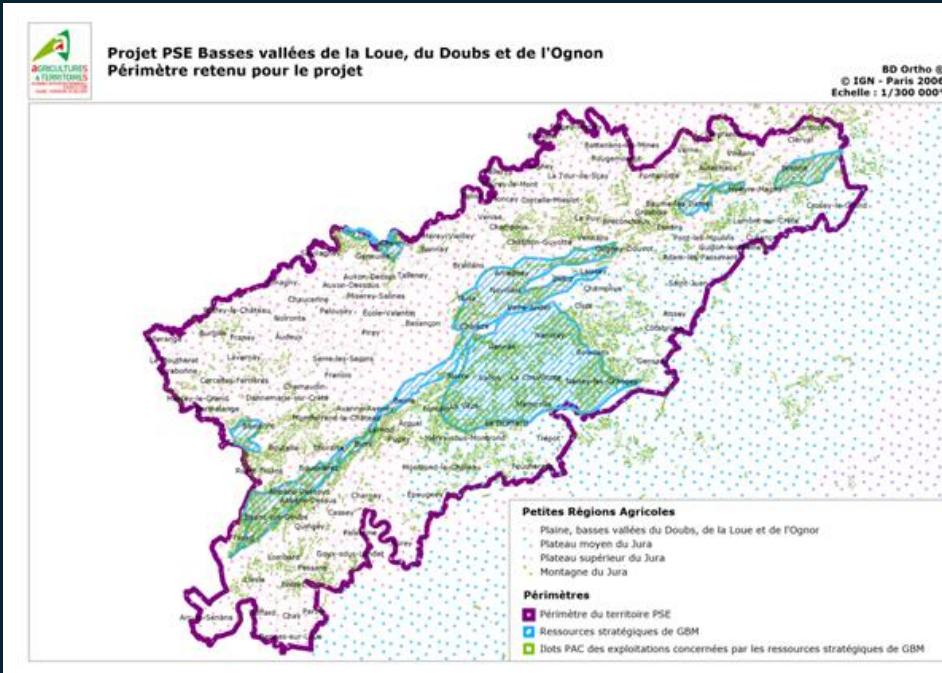
# Paiements pour services environnementaux en agriculture

## PSE 2019-2024

Un premier appel à projet PSE de l'Agence de l'eau RMC a eu lieu entre 2019 et 2024. Dans le département du Doubs, seul Grand Besançon Métropole y a répondu, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Fédération de Chasse du Doubs, avec pour **objectif la préservation des ressources stratégiques** de la collectivité. 28 exploitations ont été engagées dans des changements de pratiques pour 3 millions d'euros d'aides, pris en charge à 100% par l'AERMC.

### Définition du PSE

Un service environnemental est une action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement. L'action « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) consiste à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés aux enjeux biodiversité et eau.



## Définition du PSE

Les services environnementaux rendus par les exploitants agricoles sont appréciés au travers des caractéristiques des systèmes de production agricoles, et des modalités de gestion des structures paysagères :

- ✓ La **gestion des structures paysagères ou infrastructures agroécologiques** (haies, ripisylves, bandes végétalisées, bosquets, mares,...) ;
- ✓ La **gestion des systèmes de production agricole** (engrais minéraux, herbicides, rotations,...).

## Nouvel appel à projet PSE 2025

Un nouvel appel à projets est démarré en 2025, et un rapprochement a été opéré avec les partenaires pour évaluer l'opportunité d'une réponse sur le périmètre Doubs Dessoubre. Une réunion technique a donc été organisée le 1er septembre en présence du PNR Doubs Horloger, FDC25, CIA 25-90 et EPAGE.

# Paiements pour services environnementaux en agriculture



## Nouvel appel à projet PSE 2025 : Calendrier

1<sup>ère</sup>  
phase

- 1) Lancement de l'AMI : 1er juillet 2025
- 2) Dépôt des **notes d'intention** : jusqu'au **30 novembre 2025**
- 3) Présélection des opérateurs PSE : fin janvier 2026

2<sup>ème</sup>  
phase

- 4) Dépôt de **demande de financement pour la phase de montage** des projets PSE par les opérateurs territoriaux présélectionnés : **mi-février 2026**
- 5) Dépôt des **projets PSE** : jusqu'au **30 avril 2027**
- 6) Sélection définitive des projets PSE : fin mai 2027

Déploiement

- 7) Dépôt de **demande de financement pour le déploiement des projets PSE** sélectionnés définitivement (pilotage et rémunération des exploitations agricoles) : **mi-juin 2027**



## Paiements pour services environnementaux en agriculture

### Nouvel appel à projet PSE 2025 : Etapes

- ✓ **Diagnostic agricole** local pour connaître les pratiques agricoles.
- ✓ Élaboration de **grilles de notation des indicateurs cohérentes** avec les données du diagnostic agricole local.
- ✓ **Sélection des exploitations agricoles** en fonction de leur localisation sur les territoires à enjeu.
- ✓ **Trajectoires de progrès** des exploitations agricoles présentant une majorité de création/transition.
- ✓ **Accompagnement individuel** à la transition agroécologique des exploitations tout au long des 5 années d'engagement du PSE

## Nouvel appel à projet PSE 2025 : Conditions

Le nouvel appel à projet a été restreint avec l'obligation de choisir un objectif et le critère correspondant (maximum 2) parmi :

- ✓ Sobriété en eau (volumes m<sup>3</sup>/ha)
- ✓ Qualité de l'eau (herbicides IFT/IFT réf)
- ✓ Biodiversité (espèces milieux aquatiques et humides)
- ✓ Zones humides (prairies permanentes non traitées et amendement limité % PP SAU)
- ✓ Eau dans le sol (% couverture végétale).

**Si les objectifs Sobriété en eau/Qualité de l'eau/Eau dans le sol ne paraissent pas totalement adaptés au territoire, la question peut se poser pour Biodiversité et Zones humides.**

Il est à noter également que si la prise en charge était de 100% par l'AERMC dans le 1er appel à projets, aujourd'hui la collectivité porteuse doit assumer un reste à charge de 20%. Les postes d'animations étant quant à eux financés à 70% x 1,3.

# Paiements pour services environnementaux en agriculture



## Nouvel appel à projet PSE 2025 : Conditions

	SOBRIETE EN EAU	QUALITE DE L'EAU	BIODIVERSITE	ZONES HUMIDES	EAU DANS LE SOL
 <b>indicateur</b>	 Indicateur sur le <b>volume d'eau</b> utilisée (m <sup>3</sup> /ha)  Relevant de la brique « Gestion des systèmes de production agricole »	 Indicateur sur l'usage d' <b>herbicides</b> (IFT/IFT <sub>réf</sub> )  Relevant de la brique « Gestion des systèmes de production agricole »	 <b>Indicateur de restauration d'espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides</b>  A définir par l'opérateur en fonction des espèces du territoire. Indicateur pouvant relever de la brique « gestion des systèmes de production agricole » ou de la brique « gestion des structures paysagères »	 Indicateur sur les <b>prairies permanentes</b> non traitées et à l'amendement limité (% PP dans la SAU)  Relevant de la brique « Gestion des systèmes de production agricole »	 Indicateur sur la <b>couverture végétale des sols</b> (% de couverture des sols)  Relevant de la brique « Gestion des systèmes de production agricole »

## Nouvel appel à projet PSE 2025 : Avis du bureau

Lors de l'échange avec les partenaires du 1er septembre dernier, il a été avancé la nécessité d'un échange avec l'AERMC afin de clarifier les attendus et les possibilités permises pour les objectifs Biodiversité et Zones humides. Cette rencontre devrait être organisée d'ici fin septembre et à sa suite sera alors rediscutée avec les partenaires une réponse ou non à l'AMI.

Le bureau syndical le 19 septembre, puis le comité syndical le 30 septembre, permettent de recueillir un premier avis des élus de l'EPAGE sur la possibilité ou non d'un engagement de la structure dans ce nouvel appel à projet PSE. A noter enfin qu'un tel engagement en portage EPAGE pourrait nécessiter un recrutement à 100%, une des conditions Agence étant d'en garantir l'animation.



## Paiements pour services environnementaux en agriculture

### PAEC « Vallée du Dessoubre » et « Milieux humides Doubs Dessoubre »

**Réponse à l'appel à projet : Janvier 2026, 2 PAEC seront déposés :**

**PAEC 1 → Vallée du Dessoubre** (Natura 2000) – 7 mesures MAEC : Protection espèces Niveau 2 à 4 (ESP2 → ESP4), préservation milieux humides (MHU1), maintien ouverture milieux par pâturage (OUV2)... Les agriculteurs seront **selectionnés et démarchés** pour favoriser plus de contractualisation.

**PAEC 2 → Milieux Humides Doubs-Dessoubre** – 1 mesure MAEC : Préservation des milieux humides (MHU1) hors périmètre Natura 2000.

**Plan de gestion :**

**Taux de chargement :**

- Max moyen annuel : 1 UGB/ha
- Min moyen annuel : 0,2 UGB/ha
- Max instantané hivernal (01/11 – 31/03) : 0,4 UGB/ha

**Fertilisation** : limitation P/K, pas de magnésien ni de chaux

**Produits chimiques** : aucun apport d'azote ni de produits phytosanitaires

**Modalités de gestion spécifiques** : mise en défens possible de certaines zones sensibles [...]

06

ESPÈCES FORESTIÈRES ALLOCHTONES  
EN SITE NATURA 2000



## Espèces forestières allochtones en forêts communales en site Natura 2000 et en dehors

### Sollicitations lors de reboisement assisté des parcelles forestières communales

#### Contexte

- ✓ Projets portés par l'ONF → souvent reboisement après coupe de sapinière
- ✓ Introduction d'essences allochtones : pin de Salzmann, chêne pubescent, ...
- ✓ Objectif de l'ONF : assurer la productivité forestière face au changement climatique

#### Enjeux réglementaires liés au code de l'environnement

- ✓ Directive « Habitats-Faune-Flore » : introduction d'espèces non indigènes strictement encadrée dans les zones à habitats d'intérêt communautaire
- ✓ DOCOB : priorité à la régénération naturelle et aux essences autochtones -> en révision

#### Évolutions proposées dans ce cas

- ✓ Substitution du chêne sessile au chêne pubescent -> plus adapté au contexte local
- ✓ Maintien du passage d'une futaie résineuse régulière à futaie mélangée régulière

#### Points de vigilance

- ✓ Risque de contradiction entre objectifs productifs et engagements (même hors contexte Natura 2000)
- ✓ Importance d'informer et d'impliquer les élus locaux

# 07

## DÉLIBÉRATION PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RGMA



## Délibération participation financière au RGMA

En 2025, les élus de l'EPTB Saône & Doubs ont souhaité faire évoluer le modèle économique du RGMA (Réseau des Gestionnaires de Milieux Aquatiques) en ajustant son financement avec une contribution des structures non adhérentes à l'EPTB.

4 agents de l'EPTB, pour environ 1 ETP (215 jours) sont mobilisés pour l'animation et l'organisation des RGMA, pour un montant estimatif de 119 310 € en 2025.

La clé de répartition du financement de cet ETP proposée est la suivante :

Organismes	Montant (€ TTC)	Taux financement
AERMC	78 657 €	66%
Syndicats/EPCIls adhérents (actions socles)	8 575 €	7%
Syndicats/EPCIls (inscription formation et JET)	6 400 €	5%
EPTB Saône & Doubs	25 678 €	22%
<b>TOTAL</b>	<b>119 310 €</b>	<b>100%</b>



## Délibération participation financière au RGMA

Un soutien financier, basé sur le nombre d'agents participant aux réunions du RGMA, est donc sollicité auprès des collectivités pour financer les actions socles identifiées en seconde ligne du tableau.

**Pour l'E PAGE sont concernés les 3 agents du pôle GEMAPI, pour un montant annuel de participation de 350 € pour l'année 2025.**

**Il est donc proposé de valider cette proposition de l'EPTB par la prise d'une délibération.**



# 08

CRÉATION POSTE « DÉMARCHE  
TERRITORIALE DE RÉDUCTION DES  
SUBSTANCES DANGEREUSES »

## Création poste « Démarche territoriale de réduction des substances dangereuses »

En fin d'année 2024, a été engagée une réflexion pour la conduite d'une nouvelle opération collective de réduction des substances dangereuses, suite aux 2 précédentes opérations s'étant déroulées entre 2015 et 2024.

Lors de la première rencontre, et suite à consultation des membres du comité syndical, un avis unanime a été emporté pour la reconduction d'une nouvelle opération.

Dans le cadre de ces échanges, l'AERMC a apporté un éclairage en ce qui concerne les nouvelles opérations à l'aune du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence, et notamment l'obligation de traiter les pollutions issues de toutes les activités : industrie, artisanat, agriculture, sylviculture, particuliers, mais également la possibilité qu'une partie des missions soient également portées au sein des EPCIs

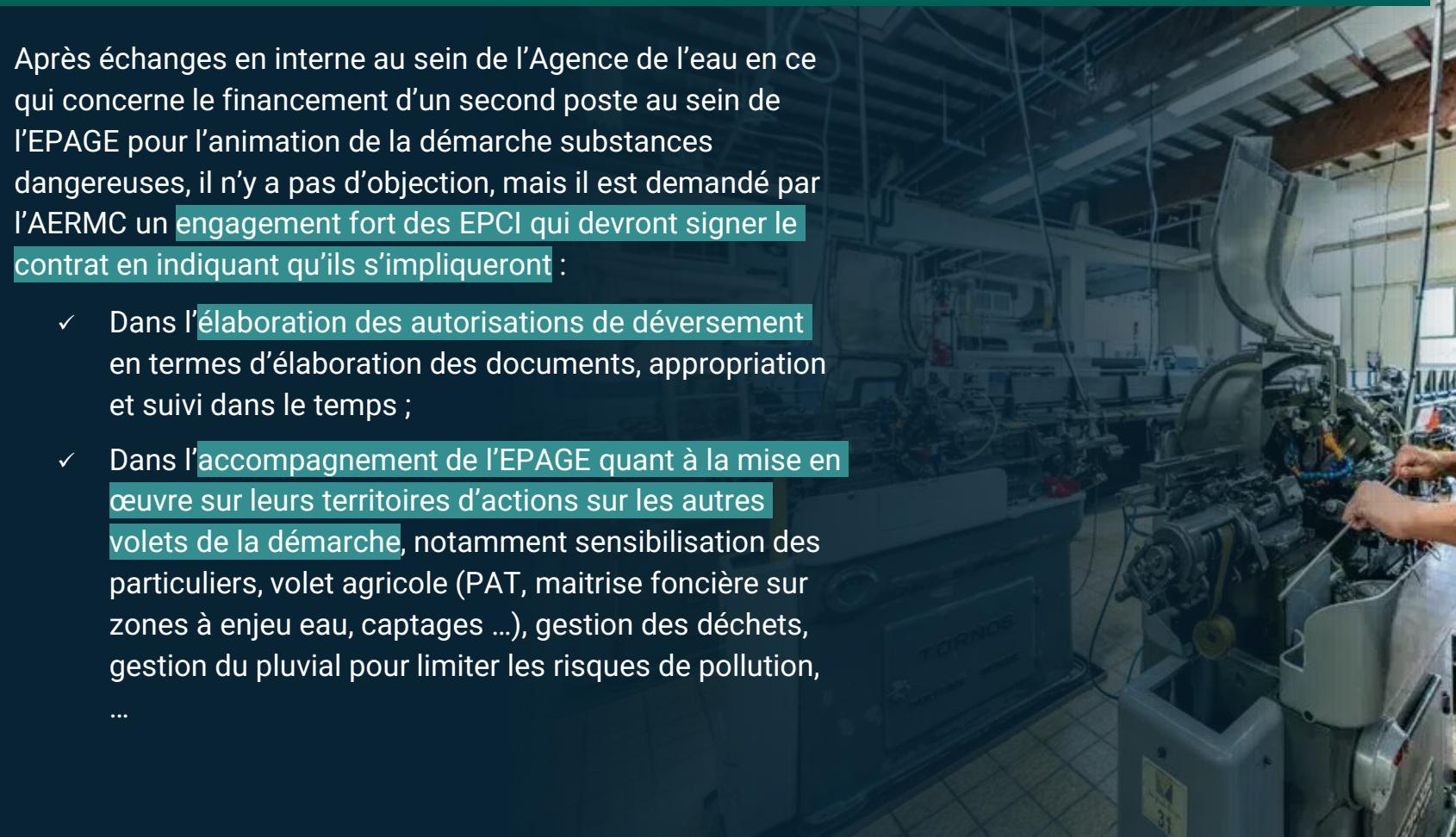
Ainsi, plusieurs échanges ont eu lieu dans le cours de l'année 2025 pour avancer cette réflexion, et une réunion regroupant les EPCIs membres de l'EPAGE ainsi que la CC Val de Morteau a eu lieu le 23 septembre dernier, ayant notamment pour but de définir si au sein des EPCIs membres de l'EPAGE des postes seraient dédiés à l'animation des missions « industrie/artisanat » : les CC Val de Morteau et CC Doubs Baumois animeront en leur sein la mission « industrie », et l'EPAGE assurera cette partie des missions pour le compte des EPCIs restant. Lors de la précédente opération 1,6 ETP étaient dédiés à la seule mission industrie, se pose donc aujourd'hui la nécessité d'un recrutement supplémentaire en plus de la chargée de mission actuelle arrivée en juin dernier.

## Création poste « Démarche territoriale de réduction des substances dangereuses »

Après échanges en interne au sein de l'Agence de l'eau en ce qui concerne le financement d'un second poste au sein de l'EPAGE pour l'animation de la démarche substances dangereuses, il n'y a pas d'objection, mais il est demandé par l'AERMC un engagement fort des EPCI qui devront signer le contrat en indiquant qu'ils s'impliqueront :

- ✓ Dans l'**élaboration des autorisations de déversement** en termes d'élaboration des documents, appropriation et suivi dans le temps ;
- ✓ Dans l'**accompagnement de l'EPAGE** quant à la mise en œuvre sur leurs territoires d'**actions sur les autres volets de la démarche**, notamment sensibilisation des particuliers, volet agricole (PAT, maîtrise foncière sur zones à enjeu eau, captages ...), gestion des déchets, gestion du pluvial pour limiter les risques de pollution,

...



# 09

## RÈGLEMENT DE FORMATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## Règlement de formation et règlement intérieur

### Règlement de formation

Un règlement de formation (voir document joint) a été réalisé afin de définir :

- ✓ Le droit à la formation dans la Fonction publique territoriale ;
- ✓ Les différents types de formation ;
- ✓ La situation des agents en formation ;
- ✓ La gestion des demandes de formation ;
- ✓ Les modalités pratiques liées au départ en formation ;
- ✓ Le compte personnel de formation.

Le projet a été transmis au CST, qui a émis un avis favorable à l'unanimité en date du 10/09/2024.

Il convient désormais de délibérer pour l'application de ce règlement de formation.



# Règlement de formation et règlement intérieur

# Règlement intérieur

Une délibération sur le Règlement intérieur sera à prendre lors d'un prochain Comité syndical, après avis du CST.

Les modifications portent essentiellement sur le nombre de jours accordés dans le cadre des autorisations d'absences (AA) qui a été réduit dans certains cas, et des mises à jour prenant en compte les récentes évolutions réglementaires concernant les AA pour l'assistance médicale à la procréation notamment.

# Règlement intérieur

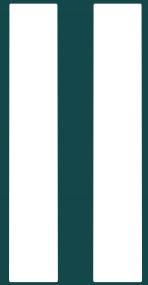
**10**  
**Contrats arrivant à échéance**  
**fin 2025 /début 2026**



## Contrats arrivant à échéance fin 2025 /début 2026

### Agents concernés par des fins de contrats et leur renouvellement

Agent	Date de fin de contrat	Durée de renouvellement envisagée
Héloïse HOUDELOT	31 décembre 2025	1 an
Pauline VANDEL	31 janvier 2026	Entre 1 et 3 ans
Sofia CATALANO	24 avril 2026	Entre 1 et 3 ans
Alice HEINITZ	22 juin 2026	Entre 1 et 3 ans
Anthony GUINCHARD	30 juin 2026	CDI



# PROTECTION SOCIALE



## Participations de la collectivité aux risques santé et prévoyance

La participation de la collectivité au risque santé et au risque prévoyance a été fixée par délibération du comité syndical du 24 novembre 2020, à hauteur de respectivement de 30€ et 20€ par mois et par agent, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans les faits, 8 agents souscrivent au risque santé et 3 au risque prévoyance.

Il est aujourd'hui proposé d'augmenter cette participation respectivement à 40€ (santé) et 30€ (prévoyance) par mois et par agent.

Entre 2024 et 2025, la cotisation pour la mutuelle santé a augmenté jusqu'à 20% pour certains agents. Les montants s'échelonnant entre 45 et 95 € selon l'âge et les garanties retenues.

La cotisation pour la prévoyance s'échelonne entre 30 et 60 € pour la formule de base selon les agents.



### Délibération MNT

Dans une délibération en date du 4/03/2025, le Comité syndical a donné mandat au CDG 25 pour mener une procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé. A noter également que l'EPAGE avait déjà souscrit au contrat proposé par le CDG pour la période 2021-2025.

Lors de la dernière mise en concurrence du CDG, la MNT a à nouveau été retenue par le CDG.

**Le Comité syndical devra donc délibérer pour autoriser le Président à signer le nouveau contrat Santé.**

**Le Comité syndical devra également délibérer pour décider d'accorder sa participation financière pour les agents qui auront souscrit au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CDG 25 pour la période 2026-2031.**

**Enfin, à cette occasion le Comité pourra définir le montant de participation de la collectivité.**

# I2

## INFORMATIONS DIVERSES



## Informations diverses

### Barrage des Pipes

Par ordonnance du Conseil d'Etat du 17 septembre 2024, la décision du Tribunal Administratif de Besançon qui avait suspendu l'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été annulée, et les travaux ont repris le 23 septembre. Cependant, une requête sur le fond a été déposée par les opposants le 02 septembre 2024 auprès du Tribunal administratif de Besançon.

L'audience s'est tenue le 17 juin 2025 et la décision du TA a rejeté toutes les requêtes des opposants. Ces derniers avaient 2 mois pour faire appel de la décision du TA. A la date du 09 septembre 2025, aucune requête en ce sens n'a été émise.

Le coût de cette affaire se chiffre à 58 034 € TTC, comprenant 37 614 € TTC de frais d'immobilisation de chantier et 20 420 € TTC de frais d'avocats.

Un avenant a été présenté par l'entreprise TERELIAN en novembre 2024, le montant de travaux initial de 500 090 € TTC a été porté à 542 900 € TTC, incluant des prix nouveaux pour un montant total de 93 840 € TTC, comprenant : frais d'immobilisation de chantier, dépose et traitement de la canalisation amiante, nettoyage des culées du pont et coupe d'un arbre mort.



## Informations diverses

### Barrage des Pipes

En phase chantier, certaines actions n'ont pas été réalisées ou seulement en partie, ce qui a permis malgré ces coûts supplémentaires de contenir le surcoût à environ 43 000 € TTC.

Economie générale du projet :

Action	Coût (€ TTC)	Taux subvention	Reste à charge EPAGE
MOe	28 200 €	70% AERMC 10% FEDER	5 640 €
Travaux	542 900 €	70% AERMC 10% FEDER 20% Open Rivers Prog.	8 560 €
Frais d'avocats	20 420 €	70% AERMC	4 084 €
<b>TOTAL</b>	<b>591 520 €</b>		<b>18 284 €</b>



## Informations diverses

### Travaux Reverotte

Suite aux travaux réalisés sur le bassin versant de la Reverotte en 2024, des travaux de reprise ont été nécessaires en 2025, majoritairement suite aux crues d'hiver qui ont entraîné des désordres au droit de certains sites : confortement du merlon autour de la marre créée à Gigot, reprise du radier sous le pont au niveau de Martinvaux, redimensionnement du passage cadre au niveau de la Sommette, reprise de la partie amont de la remise dans le talweg du ruisseau de Vermondans.

Il a été demandé au maître d'œuvre CE3E de soumettre les avenants correspondants à ces reprises au sortir de l'hiver afin de pouvoir réaliser les travaux au printemps et être en capacité de solder ce dossier en début d'automne 2025.

Le Moe a soumis dans un premier temps des devis fournis par les entreprises et qui avaient réalisé les travaux initiaux, puis des avenants (EXE 10) ont été également demandés à CE3E.

Les avenants tardant à être fourni par le Moe et les travaux arrivants rapidement, une demande d'aide a été déposée auprès de l'AERMC le 17 juin 2025 avec fourniture des devis, pour un montant total de travaux de 52 098 € TTC, pour 26 267 € d'aides AERMC estimés.



## Informations diverses

### Travaux Reverotte

Malheureusement les devis transmis pour déposer la demande d'aide avaient été validés par le Moe avant dépôt de la demande, et au moment de la demande nous n'avions pas les avenants, l'AERMC nous a donc signalé que la demande d'aide pour ces travaux ne pourrait être prise en compte et donc pas financée par l'Agence. Des discussions sont encore en cours pour voir si une solution pouvait toutefois être trouvée.

Economie générale du projet :

Action	Coût (€ TTC)	Taux subvention	Reste à charge EPAGE
MOe	59 150 €	70% AERMC 10% FEDER	11 830 €
Travaux	448 740 €	70% AERMC 10% FEDER 20% Fonds MAÏF	0 €
Travaux de reprise	52 098 €	0%	52 098 €
<b>TOTAL</b>	<b>507 890 €</b>		<b>63 928 €</b>



## Informations diverses

### Sollicitation de la rencontre du Président de la Fédération de pêche du Doubs

Lors de la pêche électrique réalisée sur la rivière de l'Audeux le 18 septembre, à la demande de l'EPAGE dans le cadre des travaux qui seront réalisés l'année prochaine, Fabrice JEUNE, agriculteur d'une parcelle sur laquelle un reméandrement dans l'ancien lit sera réalisé en 2026 a été rencontré par les agents de la FDP25.

Sans en connaître le détail, un échange a eu lieu entre l'agriculteur et Thomas GROUBATCH de la FDP25, à l'occasion duquel ce dernier a remis en cause la pertinence du projet de l'EPAGE.

L'agriculteur a donc contacté Estelle CHAMPION pour faire part de ses doutes et rediscuter la validité ou non de la convention d'études et de travaux déjà signée avec l'EPAGE. Un rendez-vous aura lieu entre l'EPAGE et l'agriculteur la semaine prochaine pour le rassurer et faire en sorte que le projet ait bien lieu.

**Au vu de cet évènement, et en regard des nombreuses interférences actuelles de la FDP25 sur les projets EPAGE (Reverotte, Moulin du Plain, Cusancin), il apparaît la nécessité d'une rencontre rapide avec Philippe GROSSO, Président de la FDP25 pour une mise au point et une demande de remettre au clair le comportement de leurs agents.**



### Vote des orientations budgétaires et du budget

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026, cela conditionnera le moment du vote des orientations budgétaires et le vote du budget, sachant qu'en nomenclature M57 un délai de 10 semaines doit être respecté entre les 2.

Le budget pourrait au plus tard être voté au mois de mars, ce qui signifie que les OB devront quant à elles être votées en décembre 2025.

**Le bureau souhaite-t'il dès à présent fixer les dates ou la période de vote des orientations budgétaires puis du budget ?**



## Informations diverses

### Grotte Sainte-Catherine

**Les services de la Région Bourgogne Franche-Comté et de la DREAL ont adressé un mail de demande d'information mi-septembre 2025 concernant l'avancé des discussions avec les propriétaires des parcelles sur le site de la grotte Sainte-Catherine.**

La grotte Sainte-Catherine s'étend sur trois communes : Guyans-Vennes, Laval-le-Prieuré et Consolation-Maisonnettes. L'accès et l'entrée se trouvent sur une parcelle privée (A158), appartenant à la famille Bulle, en indivision entre cinq personnes : Robert et Maurice Bulle (propriétaires), ainsi que Pierre-Henri, Nadine et Alexandre (nus-propriétaires). Le sous-sol de la cavité relève quant à lui du domaine communal, partagé entre deux des communes concernées.

Une convention d'accès et de gestion a été signée en 2009 entre les propriétaires et la Fédération Française de Spéléologie, en raison de l'intérêt géologique, hydrogéologique et spéléologique de la grotte, dont le réseau s'étend sur 3,2 km.



## Informations diverses

### Grotte Sainte-Catherine

La grotte Sainte-Catherine est intégralement incluse dans le site Natura 2000 « Vallée du Dessoubre » et présente un enjeu majeur en matière de biodiversité. Elle abrite notamment une colonie de sept espèces de chauves-souris, parmi lesquelles le Minioptère de Schreibers, dont la population peut atteindre jusqu'à 1 600 individus en période de reproduction. Il s'agit du seul site de reproduction connu dans le département du Doubs pour cette espèce, dont les effectifs sont en forte régression en Franche-Comté depuis 2002. Espèce cavernicole, le Minioptère de Schreibers est particulièrement sensible au dérangement. Par ailleurs, la grotte est incluse dans l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Rochers de Maurepos », en raison des corniches calcaires qui la surplombent et qui abritent des espèces rupestres.

Consciente de ces enjeux, la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec l'appui de la CPEPESC (structure référente pour la protection des chauves-souris en Franche-Comté), a engagé des moyens financiers afin de préparer la création d'une Réserve Naturelle Régionale. L'objectif est de réguler les activités humaines durant la période de reproduction, soit de la fin du printemps au début de l'automne. À noter que plusieurs autres cavités de la région, accueillant également le Minioptère de Schreibers, bénéficient déjà de ce statut et sont gérées par la CPEPESC.



## Informations diverses

### Grotte Sainte-Catherine

Toutefois, la mise en place d'une telle Réserve nécessite l'accord unanime des propriétaires des parcelles concernées. Or, l'un des frères Bulle demeure réticent, malgré diverses propositions, dont une offre financière de la commune de Laval-le-Prieuré en vue du rachat de la parcelle, qui aurait pu être financé par le Fond Vert.

La Région appuie l'EPAGE dans l'engagement d'une rencontre avec les propriétaires, du fait de la proximité de nos élus avec le territoire et ses habitant(e)s.

L'idée serait de proposer un achat des parcelles concernées si cela est possible ou un échange en second ressort.



## AGENDA

Mardi 23 septembre à 10h à Pierrefontaine-les-Varans

Réunion EPCI's dans le cadre de l'élaboration de l'opération collective de lutte contre les substances dangereuses

Dimanche 28 septembre de 10h00 à 18h00 à la Salle des Fêtes du Russey :

Tourbières en fête ! <https://cen-franche-comte.org/programmes/programmes-europeens/life-climat-tourbieres-du-jura/actualites/tourbieres-en-fete/>

Mardi 30 septembre à 19h à Pierrefontaine-les-Varans

Comité syndical

Lundi 06 octobre à 10h dans les locaux de l'EPAGE à Saint-Hippolyte :

CAO Travaux de la Chenalotte



## AGENDA

**Jeudi 16 octobre matin Reverotte**

Suite aux courriers AAPPMA, association baux de pêche et FDP25 concernant les travaux Reverotte, rencontre sur le terrain puis en salle avec les partenaires

**Octobre 2025**

Fixer date COPIL présentation étude Milieux humides de Pierrefontaine/Laviron

**Lundi 17 novembre à 10h à Goumois**

Réunion des partenaires français et suisses pour point d'avancée des projets du Moulin du Plain et du barrage du Theusseret

**Mardi 02 décembre 2025 à 9h à la mairie de Bonnétage**

COPIL Natura 2000 « Vallée du Dessoubre »



3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte

03 81 37 02 78



contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur <https://doubsdessoubre.fr/>

